

IMAGIN'AIR65



Réunion du 12/12/2020 Compte-rendu

Invités:

Dominique Manche	présent	
Laurent Courier	présent	
Thibaud Daveaux		excusé
Arnaud Kerrien		excusé
Guy Moré	présent	
Jean-Paul Falguières	présent	
Annie-Françoise Alvarez-Falguières	présente	

1) Rappel du principe d'une association

- Document annexe lu et commenté.

2) Points Constitutifs de l'association

- Statuts : rédigés, soumis à validation de tous les membres fondateurs,
- Règlement Intérieur : rédigé, soumis à validation de tous les membres fondateurs, Élection du Conseil d'Administration, Vote à main levée:

Président	Jean-Paul Falguières	(JPF)
Trésorier	Dominique Manche	(DMA)
Secrétaire	Laurent Courier	(LCO)
Secrétaire adjointe	Annie-Françoise Alvarez-Falguières	(AFA)
Membre actif	Guy Moré	(GMO)
Membre actif	Thibaud Daveaux	(TDA)
Membre actif	Arnaud Kerrien	(AKE)

3) Prérequis pour les adhérents à fournir, avant premier vol en drone

- Bulletin d'adhésion dûment rempli et signé,
- Photographie d'identité,
- Certificat d'assurance Responsabilité Civile,
- Effectuer une formation Alphasud drone de loisir par internet
- Chaque drone doit être immatriculé suivant sa catégorie (pour les plus de 800g à ce jour).

Remarque: Une exception des conditions précédentes est faite pour les invités dans le cadre d'un premier contact avec l'association ou vol d'initiation avec un drone comme le Tello de JPF de moins de 200 g.

4) Assemblées Générales

- Assemblées Générales annuelles programmées en décembre,
- Convocation à l'Assemblée Générale annuelle envoyée par mail dans un délai minimum de 15 jours avec l'ordre du jour,
- Tout point à l'ordre du jour peut être ajouté jusqu'au 15 novembre,
- Vote à bulletin secret sauf si les 2/3 des présents acceptent le vote à main levée,
- Détermination d'un pouvoir par procuration déléguée à un et un seul des membres présents pour toute la décision soumise à vote.

5) Budget prévisionnel:

- Frais déjà engagés : pour location de l'espace internet du site imaginair.com et imaginair.org par JPF de 128 euros,
- Frais d'assurance, d'inscription au Journal Officiel, gros tirages par imprimeur,
- Les frais divers de papier, encre, enveloppes, timbres, seront pour le moment pris en charge à titre personnel par les membres du Conseil d'Administration
- autres frais divers à déterminer.

Remarque: pour les consommables comme boissons, biscuits, verres jetables, une cagnotte hors association est prévue avec une contribution de 10 euros renouvelable,

6) Montant de la cotisation annuelle

- La cotisation annuelle est déterminée à 30 euros à partir de janvier 2021,
- Une cotisation exceptionnelle de 50 euros, pour couvrir les frais de constitution de l'association en 2021, est demandée aux membres fondateurs (la part de 20 euros supplémentaire des 30 euros de la cotisation annuelle sera déduite du paiement de la cotisation de 2022).

7) Documents divers à préparer

- Bulletin d'adhésion papier des adhérents pour signature (AFA),
- Carte d'adhésion cartonnée et plastifiée (DMA),
- Formulaire d'adhésion sur le site (JPF).

8) Communication

- Les informations entre les membres se feront sur un groupe Google Groups qui va être créé pour l'association (JPF).

9) Projets à développer, idées de sorties, thèmes ...

- Club des cheminaux (DMA),
- Château de Mauvezin, N'PY et métiers de La Mongie (LCO),
- Contact avec les mairies de la vallée de Campan pour recherche d'un terrain d'entraînement officiel (GMO),
- Court-métrage sur les bergers de la vallée (JPF),
- Événements ouverts au public :

Événement annuel et tout au long de l'année démonstrations, projections vidéos et photos.

10) Résultats des points soumis à vote

- Les statuts ont été approuvés à l'unanimité,
- Le règlement intérieur a été approuvé à l'unanimité.